PRECEDENT N°8165 SOMMAIRE VENDREDI 21 MARS 2014 SUIVANT

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

Arrêtés Ministériels (Autres)

Arrêté Ministériel n°2014-155 du 12 mars 2014 portant fixation du calendrier des vacances scolaires pour l'année 2016/2017

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n°1.334 du 12 juillet 2007 sur l'Education ;

Vu l'avis émis par les membres du Comité de l'Education Nationale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 février 2014 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le calendrier des vacances de l'année 2016-2017 est fixé comme suit :

Rentrée des classes

Jeudi 8 septembre 2016

Vacances de la Toussaint

Du mercredi 19 octobre 2016 après la classe au jeudi 3 novembre 2016 au matin

Immaculée Conception

Jeudi 8 décembre 2016

Vacances de Noël

Du vendredi 16 décembre 2016 après la classe au mardi 3 janvier 2017 au matin

Sainte Dévote

Vendredi 27 janvier 2017

Vacances d'hiver

Du vendredi 10 février 2017 après la classe au lundi 27 février 2017 au matin

Vacances de Printemps

Du vendredi 14 avril 2017 après la classe au mardi 2 mai 2017 au matin

Grand Prix et Ascension

Du mercredi 24 mai 2017 après la classe au lundi 29 mai 2017 au matin

Lundi de Pentecôte

Lundi 5 juin 2017

Fête Dieu

Jeudi 15 juin 2017

Vacances d'été

Vendredi 30 juin 2017 après la classe.

L'activité sport scolaire fait partie intégrante du calendrier scolaire. Pour les élèves concernés, les vacances débutent à la suite de cette activité.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel de Gouvernement, le douze mars deux mille quatorze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Conception et réalisation: Gouvernement de Monaco © 2002 Dernière mise à jour: 21/03/2014 10:13:00